



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHANTEIX**

Le vingt et un février deux mille vingt trois à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de CHANTEIX, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean MOUZAT, Maire.

Présents : Jean MOUZAT - Françoise SERRE - Christophe BOURDET - Marcel GUINDRE Catherine VIDAL- Isabelle BAUDRY - Eric LIVET - Thierry LANNES - Julien BARATAUD - Jean-Marc SIMONEAU - Valérie BOUCHAREL - Carla AFONSO DA CRUZ - Jean-Pierre VERGNE - Jean-François POUMIER

Excusés : Evelyne LAVENU représentée par Jean-François POUMIER -

Absents non excusés : /

Monsieur Julien BARATAUD est désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 février 2023

**Délibération n° 07022023
COTISATION CORREZE INGENIERIE**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de l'appel de cotisation 2023 qui a été adressé par Corrèze Ingénierie.

Sur le rapport de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **DECIDE** de :

➤ **RECONDUIRE** l'adhésion à Corrèze Ingénierie et de s'acquitter la cotisation de 2022 qui s'élève à 452,88 € QUATRE CENT CINQUANTE DEUX EUROS ET QUATRE VINGT HUIT CENTIMES.

D'INSCRIRE les budgets correspondants au budget 2023.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le Représentant de l'Etat et sa publication.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture de TULLE le
Publication le

Le Maire,

Jean MOUZAT